

SSP / V P O D



SYNDICAT DES SERVICES PUBLICS
G E N È V E

Envoi par fax et par courrier

Aéroport International de Genève

**A l'attention de
M. DEILLON, Directeur**

Case postale 100
1215 Genève 15

Genève, le 17 juin 2008

Concerne : Dimanches de repos - Application RTT

Monsieur le Directeur,

Le service AMS de la division Opération nous signale un non-respect du RTT, relativement aux dimanches de congé. En 2007, sur 13 employés, 10 n'ont pas eu les 26 dimanches prévus par l'article 44 alinéa 2 du RTT.

Au vu de ce qui précède, nous réclamons pour le personnel en question :

- Le respect des dispositions de l'article 44 alinéa 2 du RTT,
- La compensation en temps des dimanches 2007 dus dans un délai maximal de trois mois à compter de la présente.

Nous attendons confirmation de ce qui précède dans les meilleurs délais, mais **d'ici au 30 juin au plus tard**, faute de quoi nous nous verrons contraints de saisir les instances compétentes.

Dans l'attente, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Yves Mugny – SSP Genève